



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

**DECLARATION DE POLITIQUE DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE POUR LA PÉRIODE 2018 A 2022**

Stratégie pour l'économie numérique au Togo

Octobre 2017

Table des matières

1	Préambule	4
2	Bilan du développement de l'économie numérique au Togo	5
2.1	Le socle : la déclaration de politique sectorielle 2011 – 2015	5
2.2	Des avancées considérables ont été réalisées depuis 2011.....	5
2.3	... Mais il subsiste encore des retards importants.....	7
3	Les grands enjeux pour le Togo	10
3.1	Mettre en œuvre l'aménagement numérique du territoire : assurer le déploiement des infrastructures et améliorer la qualité de service	10
3.2	Redéfinir le service universel.....	10
3.3	Inclure l'ensemble des populations et notamment les catégories les plus vulnérables	10
3.4	Dynamiser le marché des services aux entreprises.....	11
3.5	Intégrer pleinement les TIC dans l'éducation.....	11
3.6	Concilier concurrence, investissement et innovation	11
3.7	Optimiser l'utilisation des TIC dans les services de l'État	11
3.8	Assurer la cybersécurité et la protection des citoyens	12
4	La stratégie pour l'économie numérique au Togo à l'horizon 2022	13
4.1	La vision stratégique	13
4.2	Les axes stratégiques	14
4.3	Le dispositif institutionnel de suivi.....	28

Liste des abréviations

ADSL	Asynchronous Digital Subscriber Line
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
ARPM	Average Revenue Per Minute (revenu moyen par minute)
ART&P	Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
ARPU	Average Revenue Per User (Revenu moyen par usager)
AUPU	Average Usage Per User (Usage moyen par usager)
BEREC	Body of European Regulators of Electronic Communications
BtoB	Business to Business
BtoC	Business to Consumers
CDMA	Code division multiple access
ETSI	European Telecommunications Standards Institute
FTTH	Fiber To The Home (Raccordement en fibre optique jusqu'à la prise)
GDP	Gross Domestic Product (Produit intérieur brut)
GPRS	General Packet Radio Service
GSM	Global System Mobile
HHI	Herfindahl-Hirschman Index
ICT	Information and Communication Technologies (cf. TIC)
IP	Internet Protocol
IXP	Internet eXchange Point
LTE	Long Term Evolution
Mo	Méga octet
Mb/s	Mégabit par seconde
MENA	Middle East North Africa
MNO	Mobile Network Operator
MPEN	Ministère des Postes et de l'Économie Numérique
MVNO	Mobile Virtual Network Operator
MtoM	Machine to Machine
NRA	National Regulatory Authority (Autorité Nationale de Régulation)
Ofcom	Office of Communications
OTT	Over the Top
PND	Plan National de Développement
PSM	Puissance sur le marché
RTC	Réseau téléphonique commuté
SIM	Subscriber Identification Module
SLA	Service Level Agreement (Engagement de qualité de service)
SMP	Significant Market Power (cf. PSM)
SMS	Short Message Service
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UMTS	Universal Mobile Telecommunications System
VPN	Virtual Private Network
WiMax	Worldwide Interoperability for Microwave Access

1 PREAMBULE

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aujourd'hui omniprésentes dans tous les secteurs de l'économie. Partout dans le monde, on assiste à une transformation profonde dans la manière dont ces technologies impactent les rapports humains et le fonctionnement des entreprises. Les effets bénéfiques du développement des communications électroniques sur la croissance sont bien connus, et aucune politique de développement ne saurait se concevoir aujourd'hui en dehors de l'économie numérique.

C'est dans ce contexte que le Togo a connu depuis plusieurs années un formidable développement du secteur de l'économie numérique, sous l'impulsion des politiques gouvernementales et avec la pleine implication du secteur privé. Il s'avère cependant que dans ce mouvement très rapide, le Togo a pris un certain retard par rapport à l'évolution générale, et en particulier dans la sous-région.

Les opportunités permises par les technologies de l'information sont de plus en plus grandes, et les enjeux pour le Togo sont considérables. C'est pourquoi le Gouvernement a pris la décision de définir une nouvelle stratégie pour l'économie numérique dans la perspective d'en maximiser les bénéfices pour la collectivité.

Tel est l'objectif de la présente Déclaration de Politique Sectorielle pour l'économie numérique, qui se propose de définir un cadre de référence à la fois pour les pouvoirs publics et pour l'ensemble des acteurs du secteur.

La présente déclaration comporte un bilan du développement de l'économie numérique au Togo, une présentation des grands enjeux pour le Togo, et la définition de la stratégie pour l'économie numérique à l'horizon 2022, articulée en une vision stratégique, un ensemble de quatre axes stratégiques regroupant 30 objectifs stratégiques, 14 orientations stratégiques et 66 chantiers prioritaires, ainsi que la définition du dispositif de suivi institutionnel de la stratégie numérique.

2 BILAN DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU TOGO

2.1 Le socle : la déclaration de politique sectorielle 2011 – 2015

La déclaration de politique sectorielle (« DPS ») de 2011 – 2015 avait posé une vision qui était de « *Faciliter l'accès des TIC aux citoyens et de faire du Togo une vitrine dans la sous-région en matière des TIC* ».

L'objectif visé en 2011 était d'atteindre en 2015 un taux de pénétration téléphonique fixe et mobile de 60% et un taux de pénétration du haut débit de 15%. La stratégie envisagée reposait sur quatre axes :

- i. Le renforcement du cadre réglementaire, avec la mise en place d'un nouveau cadre légal visant à stimuler l'investissement, l'innovation et la concurrence dans le secteur ;
- ii. La redynamisation des marchés, avec l'introduction d'un nouvel opérateur mobile sur le marché et le renforcement du groupe Togo Telecom ;
- iii. Le développement des infrastructures, avec la diversification des connectivités régionales et internationales et l'élargissement de l'épine dorsale (backbone) national, l'attribution de licences pour le développement du haut débit sans fil et l'élargissement du service universel ;
- iv. Le renforcement de l'usage des TIC à tous les niveaux, via la diffusion des terminaux, le développement de l'administration en ligne et le développement de l'usage des TIC dans différents domaines comme l'éducation et la santé.

2.2 Des avancées considérables ont été réalisées depuis 2011...

À mi-2017, des avancées considérables ont été accomplies par rapport aux objectifs fixés en 2011 :

- ☞ **Le nouveau cadre légal et réglementaire est en voie d'achèvement** : adoption de la loi sur les communications électroniques en 2012 et modification en 2013, adoption des principaux décrets¹, adoption de la loi d'orientation sur la société de l'information au Togo et de la loi sur les transactions électroniques en juin 2017, finalisation en cours de la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité, la loi sur les données à caractère personnel et de ses décrets d'application (décret portant création, attribution et organisation de l'instance de contrôle et de protection des données à caractère personnel, décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence

¹ Décret portant sur l'interconnexion et l'accès aux réseaux de communications électroniques, décret relatif aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale du domaine Internet national « .tg », qui confie à l'Autorité de Régulation la gestion du nom de domaine .tg, décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence nationale du spectre des radiofréquences, décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, décret portant sur les régimes juridiques applicables aux activités de communications électroniques

Nationale de la Cybersécurité et décret relatif à la création de l'Agence Informatique de l'État), etc.

☞ **Le marché togolais des communications électroniques est dans une dynamique de croissance sans précédent :**

- La pénétration de la téléphonie mobile a augmenté de manière très importante : le taux de pénétration de la téléphonie atteint 75% à fin 2016, soit un quasi-doublement depuis 2012 ;
- Le marché de l'Internet mobile a connu un développement remarquable suite à l'attribution de la seconde licence 3G à Moov en janvier 2016 : le taux de pénétration de l'Internet mobile est ainsi passé de 7% à 21% et les prix de l'Internet mobile ont chuté de plus de 50% en 2 ans ;
- Les négociations avec les opérateurs pour l'attribution des licences 4G démarrent en 2017 : l'introduction de la 4G au Togo devrait ainsi donner un coup d'accélérateur supplémentaire au développement de l'Internet haut débit, comme cela a été le cas dans tous les pays où la 4G a été introduite ;
- Le marché de l'Internet fixe est en forte redynamisation avec l'attribution en mi 2017, de deux nouvelles licences de fournisseurs d'accès à Internet ;

☞ **De nombreux projets d'infrastructure ont été lancés par le gouvernement** pour le développement de l'économie numérique au Togo, et en particulier :

- Le réseau E-Gouv, comprenant plus de 250 km de fibre optique reliant plus de 500 bâtiments de l'administration publique dans la ville de Lomé ;
- Le projet WARCIP, avec la construction d'un centre d'hébergement neutre (carrier hôtel), la mise en place d'un point d'échange internet (IXP) et l'acquisition et la revente en gros de capacités internet internationale, pour améliorer les conditions d'accès des fournisseurs de services à des coûts plus bas ;
- Le projet Wifi Campus qui a consisté en la mise à disposition de l'Internet très haut débit dans les universités et les hôpitaux, avec la mise en place d'un nouveau réseau qui sera doté d'une capacité internet de plus de 300 Mbps ;
- Le projet Wifi public, avec l'installation de hotspots wifi dans des lieux publics : l'opérateur historique a installé des accès Wifi publics d'une capacité de 100 Mbit/s dans plusieurs grandes localités, qui permettent aujourd'hui à plusieurs centaines de milliers de personnes d'avoir accès à l'internet haut débit ;
- Le projet E-Village pour l'administration électronique, qui consiste en l'équipement des 4 400 chefs de village et chefs de canton, d'un téléphone portable, d'une carte Sim et d'un crédit téléphonique mensuel. Cet ensemble

est complété par une plateforme innovante de recueil permanent, d'analyse et de traitement d'informations ;

☞ **Le gouvernement a également lancé un vaste ensemble de projets pour renforcer l'usage des TIC**, et en particulier :

- Le projet d'Environnement Numérique du Travail (ENT), qui vise l'utilisation massive des TIC dans tous les lycées du Togo, avec la mise en place des équipements informatiques et des réseaux ;
- Le projet Agri PME, consistant en la mise en place d'une plateforme permettant le paiement des subventions versées par l'État aux agriculteurs vulnérables et l'achat des engrais via un service de porte-monnaie électronique ;
- La mise en place de l'écosystème digital et des sites des services publics pour faciliter les démarches aux citoyens, avec un ensemble d'outils tels que la messagerie gouvernementale, le site web « servicepublic.gouv.tg » qui rassemble toutes les procédures et formulaires administratifs, le portail web de la République « togo.gouv.tg » qui regroupe les sites web de tous les ministères y compris la primature et la présidence, le portail dédié au tourisme « tourisme.gouv.tg » et un autre dédié aux investisseurs « investir.gouv.tg », le journal officiel en ligne « journalofficiel.gouv.tg », qui permet la mise en ligne de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires et le site officiel de l'open data togolais, « data.gouv.tg », qui rassemble l'ensemble des données publiques (budget de l'Etat, données statistiques, effectifs fonction publique) ;
- Le projet SOFIE (suivi des ouvrages de forage et des indicateurs pour l'eau), consistant en la mise en place d'une solution basée sur la téléphonie mobile pour permettre un fonctionnement optimal des ouvrages de forage à l'échelle du pays en réduisant de façon significative les délais de détection des pannes et d'intervention ; Une phase pilote a démarré en mai 2017 avec 1 000 puits et forages. La généralisation aux 7 569 forages existants est prévue avant la fin de l'année 2017 ;
- La défiscalisation des équipements terminaux pour permettre notamment à la population d'accéder à moindre coût à des smartphones, tablettes et ordinateurs.

2.3 ... Mais il subsiste encore des retards importants

Force cependant est de constater que la situation actuelle des TIC au Togo présente plusieurs handicaps pour les années à venir.

2.3.1 En dépit des avancées importantes observées ces dernières années, le Togo reste en retard par rapport à certains pays de la sous-région, en matière de développement de l'économie numérique

- ➔ **Le taux de pénétration du mobile est resté faible (75% en fin 2016), et le taux de pénétration du haut débit fixe et mobile est en-deçà de ceux des pays de référence de la sous-région mais devrait croître rapidement**

La télédensité mobile reste peu élevée à moins de 75% à fin 2016, alors que la moyenne régionale CEDEAO est de 93%.

- ➔ **Les tarifs de la voix se situent au-dessus de la moyenne régionale**

Les prix au Togo sont supérieurs à ceux des pays les plus compétitifs de la région (Nigéria, Sénégal, Ghana, Guinée). L'écart est d'autant plus significatif que les consommations sont importantes, du fait de l'absence d'offres d'abondance au Togo. De plus, les prix de la voix n'ont quasiment pas évolué depuis 2015. Cette situation a entraîné une adoption massive des réseaux sociaux (et notamment de WhatsApp).

- ➔ **Les tarifs de l'Internet fixe haut débit sont supérieurs à ceux dans les autres pays de la sous-région pour les débits supérieurs à 1 Mb/s**

Le prix d'une connexion à 8 Mb/s dépasse 650 000 FCFA par mois. Ces prix sont très élevés par rapport à la sous-région : par exemple, le prix d'une connexion ADSL à 10 Mb/s est de 34 900 FCFA au Sénégal, et de 15 400 FCFA au Ghana. Il est cependant attendu que les prix au Togo baissent, suite à l'introduction des deux nouvelles licences de fournisseurs d'accès à Internet.

- ➔ **Le processus d'attribution des licences 4G est en cours de finalisation**

Une grande partie des pays de la sous-région a déjà accordé des licences 4G, et notamment le Sénégal, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Mali, le Burkina Faso, le Ghana et le Libéria. Les négociations avec les opérateurs pour l'attribution des licences 4G sont cependant en cours et devraient être finalisées avant la fin de l'année 2017.

2.3.2 Le marché togolais des communications électroniques reste très peu concurrentiel en particulier sur le segment fixe

Le groupe Togo Telecom / Togocel détient des infrastructures essentielles comme l'accès aux capacités internationales et un backbone optique national très étendu. À titre d'exemple, le prix catalogue de la bande passante internationale est en moyenne de 130 dollars par Mb/s, ce qui reste très élevé par rapport aux pays les plus compétitifs du continent africain.

Sur le marché de l'internet haut débit fixe qui est aujourd'hui très faible (moins de 46 000 abonnés avec un taux de pénétration de 0,7%), Togo Telecom est en situation de dominance, malgré la présence de Café Informatique sur le segment de l'internet fixe. L'entrée de deux nouveaux fournisseurs d'accès à Internet est susceptible de faire évoluer rapidement cette situation à terme.

2.3.3 La qualité technique et commerciale du service rendu aux clients est très inférieure au niveau minimal attendu

Le régulateur n'a effectué que trois campagnes de mesure de la qualité de service durant ces dernières années. Les connexions à Internet mobile et fixe sont généralement très lentes, et la qualité de service voix est également inférieure aux seuils minimaux fixés par le régulateur.

De plus, les utilisateurs, particuliers et entreprises, se plaignent systématiquement du niveau de qualité technique et de la faible écoute des services clients.

2.3.4 Le régulateur n'exerce pas pleinement ses missions

La loi de 2012 sur les communications électroniques a transformé l'autorité de régulation (ART&P) en une structure plus forte (ARCEP) dotée de pouvoirs et de moyens importants pour intervenir efficacement sur le marché. Le processus de mise en place de l'ARCEP a été initié et est en cours de finalisation.

2.3.5 Le plein déploiement de certains programmes lancés par le gouvernement ne pourra à court terme se faire sans financements complémentaires

De nombreux projets ont été lancés par le gouvernement pour favoriser le développement du secteur des TIC au Togo, tant dans le domaine du développement des infrastructures que de la promotion des usages des TIC. Tous ces projets ont apporté jusqu'à présent une forte contribution au développement de l'économie numérique.

Néanmoins, certains projets vont nécessiter, pour être pleinement développés ou étendus à l'ensemble du pays, un investissement important, tant en termes financiers qu'en termes humains. Il en va ainsi par exemple du projet ENT (Environnement Numérique du Travail), qui suppose un investissement important pour être généralisé à l'ensemble des établissements scolaires, ou encore du projet E-gouv s'il doit être étendu dans les grandes villes, etc.

Or, l'État ne dispose pas des moyens nécessaires pour assurer ce plein déploiement, et seul l'appel à des financements complémentaires (financements privés ou bailleurs internationaux) permettra de réaliser ce plein déploiement.

2.3.6 Les risques liés à la cybercriminalité ne sont pas encore suffisamment pris en compte

Le développement des technologies de l'information et de la communication s'accompagne d'un développement non moins important de risques et de menaces portant sur les institutions et les individus : cybercriminalité, piratage des données personnelles des citoyens, attaques sur les systèmes d'information des entreprises, risques stratégiques pour les gouvernements, etc.

Ces risques sont considérables, et l'actualité montre que les conséquences des cyberattaques peuvent être très importantes au plan économique et stratégique.

Le Togo a déjà pris la mesure de ces risques avec la préparation de nouveaux textes législatifs et réglementaires prévoyant notamment la mise en place de structures opérationnelles visant à les circonvenir, mais le pays est encore à l'heure actuelle démuné contre un grand nombre de ces menaces.

3 LES GRANDS ENJEUX POUR LE TOGO

Dans ce contexte, le Togo fait face à des enjeux majeurs, de nature politique, économique ou stratégique, pour que l'ensemble de la nation puisse bénéficier pleinement des immenses possibilités permises par les avancées technologiques.

3.1 Mettre en œuvre l'aménagement numérique du territoire : assurer le déploiement des infrastructures et améliorer la qualité de service

Les backbones déployés par les opérateurs ne couvrent pas la totalité des villes du Togo. L'enjeu est de poursuivre ce déploiement pour que les backbones à très haut débit puissent innover l'ensemble du pays. Les investissements privés, publics ou sous forme de PPP devront permettre un accès ouvert et maximiser le partage des infrastructures pour minimiser les coûts de déploiement tout en préservant au mieux l'existence d'une concurrence sur les infrastructures actives.

En parallèle, il s'agit d'assurer le déploiement des infrastructures d'accès fixes et mobiles pour maximiser la couverture du territoire et le débit offert aux utilisateurs.

Les investissements techniques doivent avoir également pour but d'améliorer la qualité de service en termes de couverture, de disponibilité et de fluidité des connexions, ce qui constitue une condition indispensable pour une utilisation aisée et simple des TIC par la population et par les entreprises.

L'ensemble de ces programmes devra être mis en œuvre dans le cadre du schéma directeur de l'aménagement numérique du territoire afin d'assurer la meilleure coordination possible entre les intervenants et l'efficacité optimale des investissements.

3.2 Redéfinir le service universel

Le service universel est un outil de tout premier ordre pour assurer la couverture des zones rurales ou difficiles d'accès. Il est essentiel d'en redéfinir le contour pour l'adapter aux évolutions du marché, en y incluant notamment l'accès Internet à haut débit, d'accroître l'assiette de son financement par le secteur privé et d'en optimiser la gestion en associant les acteurs privés à la gestion du fonds.

3.3 Inclure l'ensemble des populations et notamment les catégories les plus vulnérables

Malgré les efforts réalisés par le gouvernement, une partie importante de la population n'a toujours pas accès aux services TIC, du fait de son éloignement géographique, de son niveau de revenu ou de son absence d'aptitude à utiliser les technologies. La transformation numérique du pays doit impérativement toucher l'ensemble des segments de la population et limiter voire supprimer toute fracture numérique. Il s'agit non seulement d'un impératif de société, mais également d'un impératif de croissance, car l'usage des TIC est créateur de richesses pour tous les individus quelle que soit leur situation.

3.4 Dynamiser le marché des services aux entreprises

Les entreprises déclarent aujourd'hui être insuffisamment servies par le secteur : qualité de service inférieure au minimum, absence d'offres diversifiées et de service client, tarifs élevés et absence de concurrence caractérisent ce segment de marché. Or l'existence de services de communication électronique fiables, performants et bon marché est un prérequis pour le développement de la plupart des entreprises, qui ont besoin d'échanger des données au plan national ou international, de disposer de centres de données (data centers), de communiquer avec leurs clients et leurs fournisseurs, etc. De plus, l'existence d'une infrastructure performante de communication électronique est un des critères guidant les investisseurs étrangers.

3.5 Intégrer pleinement les TIC dans l'éducation

L'enjeu est double. Il s'agit tout d'abord de disposer d'une population d'ingénieurs, de développeurs et d'exploitants qualifiés pour contribuer au développement de l'écosystème numérique du pays. Il s'agit également de diffuser les compétences appropriées en matière de TIC dans l'ensemble des secteurs économiques afin de faciliter leur utilisation ultérieure.

Il s'agit aussi de mettre en place un écosystème pour l'encadrement et la promotion des jeunes entrepreneurs.

3.6 Concilier concurrence, investissement et innovation

L'expérience universelle du développement des TIC dans le monde a montré la spirale vertueuse entre concurrence, investissement et innovation. Dans tous les pays qui ont libéralisé le marché des communications électroniques, l'accroissement de la concurrence a conduit à accroître les investissements, à développer l'innovation, et finalement à baisser les prix des services et augmenter les usages. Les acteurs qui ont su innover, se transformer et comprendre les nouveaux enjeux du marché ont connu un développement remarquable. De même, l'ouverture à la concurrence a permis à de nouveaux entrants de prendre des positions fortement créatrices de valeur sur les marchés. Tout ceci a bénéficié aux consommateurs, qui ont pu accéder à des services de meilleure qualité, en abondance et plus diversifiés, pour un coût plus faible.

S'il est donc clair que le Togo dans son ensemble a tout à gagner à ouvrir le marché, à abaisser les barrières à l'entrée et à réguler le secteur dans l'optique d'une plus grande concurrence, il est également important de veiller à ce que les acteurs historiques du marché puissent s'adapter à ce nouveau contexte. La transformation du groupe Togo Telecom va bien sûr dans ce sens, mais sa réussite constitue cependant un enjeu très important, tant sur le plan de l'équilibre concurrentiel du marché que sur le plan social.

3.7 Optimiser l'utilisation des TIC dans les services de l'État

Plusieurs ministères ont déjà lancé des projets d'équipements en TIC de leurs administrations, tant pour les besoins internes que pour les relations avec les citoyens. Le Ministère des postes et de l'économie numérique a également initié un nombre important de projets en relation avec les autres administrations. On peut citer les projets E-gouv, Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les établissements scolaires, dématérialisation du service public, Suivi des Ouvrages de Forage et des Indicateurs pour L'Eau (SOFIE), etc.

Il existe cependant encore de forts besoins d'équipements en réseaux de communication internes aux administrations, en mise en œuvre de bases de données et en équipements terminaux et surtout, en mise en place d'applications en ligne permettant de mieux servir le citoyen. Il s'agit là d'un enjeu important, car d'une part ces équipements sont un outil de productivité et de performance, ainsi que de forte création de valeur pour la population et les entreprises, et d'autre part l'État constitue une vitrine tant au plan national qu'international.

3.8 Assurer la cybersécurité et la protection des citoyens

L'installation fulgurante de l'ère du numérique à l'échelle planétaire a provoqué une dépendance progressive de tous les secteurs d'activités humaines aux technologies de l'information et de la communication (TIC). L'outil technologique, au regard des multiples avantages quantitatifs comme qualitatifs qu'il offre, fait désormais partie intégrante du quotidien de tout un chacun.

Dans ce contexte, il s'avère primordial de prendre en charge les nouvelles formes de menaces dont l'irruption est inhérente à la civilisation numérique. Les cybermenaces sont en nette progression et se dressent comme des défis à l'humanité et à ses mécanismes de gouvernance. Elles dévoilent aujourd'hui la vulnérabilité et la fragilité des systèmes de défense et de sécurité nationale, mais également les risques portant sur la sécurité des individus.

Dans le même temps, la législation pénale togolaise est affectée par son inadaptation par rapport aux spécificités du phénomène cybercriminel du fait notamment de sa transnationalité, de son immatérialité, de sa volatilité, mais aussi de l'anonymat de ses acteurs.

L'enjeu consiste à doter la République togolaise de l'arsenal juridique et institutionnel adéquat lui permettant d'assurer une prise en charge efficace et effective de la cybersécurité sur toute l'étendue du territoire.

En effet, le cadre légal et réglementaire, bien que très largement adopté, reste cependant à finaliser avec l'adoption de la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité, la loi sur les données à caractère personnel et l'adoption de l'ensemble des décrets d'applications des lois déjà adoptées (loi sur les communications électroniques, loi sur la société de l'information et loi sur les transactions électroniques).

Il s'agira également, de mettre en place les structures de gouvernance nécessaires, et les doter de moyens suffisants pour assurer la protection du cyberspace du pays ainsi que la sécurité des citoyens.

4 LA STRATEGIE POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU TOGO A L'HORIZON 2022

4.1 La vision stratégique

La vision exprimée par Son Excellence Monsieur le Président de la République est de faire de notre pays un véritable hub logistique et financier.

C'est pourquoi, nous proposons une déclinaison sectorielle de ladite vision qui est :

Le numérique s'affirme comme véritable levier de la modernisation de l'économie et de la société. À ce titre, il contribue à faire du Togo un hub de services et un centre international d'innovation et de compétence digitale.

Cette vision doit sous-tendre l'ensemble de la politique du Togo en matière d'économie numérique. Elle constitue un point de référence pour l'ensemble des composantes de la nation, gouvernement, institutions, entreprises, services publics, etc.

Afin de mesurer l'évolution du secteur de l'économie numérique, sept objectifs globaux sont établis. L'évolution du secteur au regard de ces objectifs sera mesurée annuellement à travers des indicateurs objectifs.

Objectifs globaux à l'horizon 2022

- **Plus de 90% de la population et plus de 95% des entreprises ont accès à l'Internet haut débit² ;**
- **Le Togo est dans le top 10 des pays africains sur les grands indicateurs internationaux du numérique (Network Readiness Index, ICT Development Index, UN E-Government) ;**
- **50% des lycées et collèges publics sont équipés en réseaux et les TIC sont pleinement intégrés dans la formation des élèves et étudiants ;**
- **La satisfaction des utilisateurs (grand public et entreprises), mesurée par des enquêtes, est à un niveau comparable aux standards internationaux (taux de satisfaction supérieur à 60%) ;**
- **Le chiffre d'affaires global du secteur³ atteint 400 milliards F CFA et le secteur contribue pour au moins 10% au PIB ;**
- **Un écosystème pour l'accompagnement des acteurs privés et des entrepreneurs est en place et opérationnel ;**
- **Toutes les structures chargées de la cybersécurité, cybercriminalité et gestion des données à caractère personnel sont opérationnelles, dotées de moyens suffisants et sont des références en Afrique.**

² Cet indicateur correspond à la proportion de la population située dans des zones couvertes par les réseaux

³ Le secteur correspond au secteur des communications électroniques et des industries et services des TIC

Les axes stratégiques sont définis pour permettre à la vision stratégique de se réaliser, tout en maîtrisant l'ensemble des enjeux résultant du contexte togolais en matière d'économie numérique, en visant à bénéficier au mieux des évolutions technologiques dans le domaine des TIC et en s'inscrivant dans les grandes orientations stratégiques du Plan National de Développement (PND) 2018 – 2022. Ils constituent le socle de la déclaration de politique sectorielle.

Ils permettent également de répondre aux différents enjeux de l'économie numérique au Togo.

Les axes stratégiques sont au nombre de quatre :

- I. Développer les infrastructures locales, nationales et internationales**
- II. Favoriser la diffusion des TIC dans l'économie et l'accroissement des usages pour les couches les plus vulnérables**
- III. Renforcer la concurrence sur l'ensemble des segments du marché**
- IV. Garantir la souveraineté numérique nationale, notamment la cybersécurité et la protection des citoyens**

Les axes stratégiques sont décrits ci-après. Pour chaque axe stratégique sont définis :

- des objectifs stratégiques permettant de quantifier la progression du pays ;
- des orientations stratégiques qui correspondent pour chacune d'entre elles, à un ensemble de chantiers prioritaires.

4.2 Les axes stratégiques

4.2.1 Axe 1 : Développer les infrastructures locales, nationales et internationales

L'existence d'une infrastructure nationale est une condition indispensable au développement de l'économie numérique. Cette infrastructure doit comprendre un périmètre incluant les connexions internationales, les backbones nationaux, les réseaux de desserte métropolitains et ruraux, et les réseaux d'accès haut débit. La bande passante, la qualité, la disponibilité et le coût sont également des paramètres incontournables pour permettre un accès bon marché et fluide à l'ensemble des services pour toute la population.

Cet axe stratégique sert la vision stratégique en visant la plus forte disponibilité de l'accès haut débit pour la population. Il répond à l'enjeu relatif au déploiement des infrastructures et d'amélioration de la qualité de service. Il s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de l'aménagement numérique du territoire.

C'est en ce sens qu'ont été définis trois (3) orientations stratégiques et sept (7) objectifs stratégiques au sein de cet axe.

☞ Assurer le maillage du territoire et la desserte locale en haut débit sur l'ensemble du territoire togolais

Les quatre premiers objectifs visent à assurer que la plus grande partie de la population aura accès à des réseaux haut débit, qu'il s'agisse de réseaux mobiles 3G ou 4G, ou de réseaux fixes radio à haut débit ou de fibre optique dans les plus grandes villes. L'objectif est également d'assurer que les individus n'étant pas couverts à leur domicile par un réseau haut

débit puissent trouver un tel accès à proximité, en tout état de cause à moins de 5 km. L'atteinte de ces objectifs sera facilitée par la mise en œuvre d'un guichet unique ayant pour vocation de centraliser les demandes d'autorisation de travaux, d'analyser et de répondre à ces demandes, de gérer et d'actualiser les bases de données cartographiques sur les différents réseaux déployés (télécom, eau potable, eaux usées, électricité, routes...).

Le guichet unique permettra d'assurer une meilleure efficacité de l'administration vis-à-vis des demandes d'autorisation des travaux d'infrastructures TIC et permettra d'éviter tout risque de dégradation des réseaux existants. Il permettra de renforcer la transversalité entre les différentes politiques publiques ministérielles en fournissant un véritable outil d'aide à la décision.

☞ **Finaliser le passage à la télévision numérique terrestre (TNT) d'ici 2019 et procéder à l'affectation du dividende numérique pour accélérer le développement du haut débit**

Le cinquième objectif concerne la TNT et vise à ce que son déploiement soit finalisé avant la fin de l'année 2019. L'enjeu est double : il s'agit tout d'abord d'assurer que toute la population ait accès à la qualité et aux services numériques pour la télévision, tout en réduisant le coût de sa diffusion. Il s'agit également de libérer les précieuses fréquences radioélectriques du dividende numérique pour les utiliser dans le cadre du déploiement du haut débit mobile.

☞ **Mettre en place un dispositif réglementaire et régulateur stimulant le déploiement et le partage des infrastructures large bande et l'utilisation des infrastructures alternatives**

Les deux derniers objectifs concernent les acteurs du secteur. En premier lieu, l'objectif est de s'assurer que tous les opérateurs auront accès à des capacités internationales abondantes et à faible coût, ce qui est un prérequis indispensable pour un développement de masse du haut débit, et en second lieu, de garantir une présence significative du secteur privé⁴ dans les investissements, à hauteur de 40% au moins. La présence du secteur privé est indispensable à double titre : tout d'abord, les capacités d'investissement publiques sont insuffisantes pour répondre aux objectifs de développement, et la mixité des investissements permet d'améliorer la gouvernance des projets et d'en optimiser la rentabilité.

⁴ Le secteur privé est considéré ici comme l'ensemble des acteurs, à l'exclusion du groupe Togo Telecom, qui appartient à l'Etat

4.2.1.1 Objectifs stratégiques et orientations stratégiques pour 2022

Orientations stratégiques		Objectifs stratégiques pour 2022
Orientation 1.	Assurer le maillage du territoire et la desserte locale en haut débit sur l'ensemble du territoire togolais ;	Objectif 1 : Couverture de 90% de la population par un réseau haut débit (fixe ou mobile) permettant une connexion à plus de 10 Mb/s ;
Orientation 2.	Finaliser le passage à la TNT d'ici 2019 et procéder à l'affectation du dividende numérique pour accélérer le développement du haut débit ;	Objectif 2 : Couverture 3G de la population supérieure à 70% et couverture 4G supérieure à 40% ; Objectif 3 : Accès de tout individu à du haut débit à moins de 5 km de son domicile ; Objectif 4 : Plus de 200 000 logements raccordables en FTTH ⁵ ; Objectif 5 : La télévision numérique terrestre (TNT) est disponible sur toute l'étendue du territoire avant fin 2019 ;
Orientation 3.	Mettre en place un dispositif réglementaire et régulateur stimulant le déploiement et le partage des infrastructures large bande et l'utilisation des infrastructures alternatives.	Objectif 6 : Existence d'une offre concurrentielle pour les capacités internationales avec des prix inférieurs à 25 dollars par Mb/s ; Objectif 7 : Le secteur privé contribue pour plus de 40% aux investissements réalisés chaque année dans les infrastructures à partir de 2020.

⁵ FTTH (« Fiber To The Home ») correspond à la technologie de la fibre optique utilisée jusqu'à la prise chez l'utilisateur

4.2.1.2 Chantiers prioritaires

Chantier prioritaire	Financement	Échéance
Orientation 1 : Assurer le maillage du territoire et la desserte locale en haut débit sur l'ensemble du territoire togolais Accroître le maillage et la connectivité du territoire		
1. Accroître les capacités internationales et les sécuriser à travers des interconnexions frontalières, et abaisser le coût de ces capacités	Privé	2020
2. Mettre en place un maillage optique du territoire en sécurisant le backbone de l'axe Nord-Sud et en raccordant toutes les villes de plus de 5 000 habitants	Public / Privé	2018-2022
3. Déployer des boucles métropolitaines dans les capitales des six régions économiques du pays	Public / Privé	2021
4. Réviser les obligations de couvertures des opérateurs existants en cas de prolongation de leur licence	Public / Privé	2018-2022
5. Assurer la desserte des zones isolées	Privé	2022
6. Déployer des technologies d'accès 3G, 4G et satellite conformément au Plan National Haut Débit	Privé	2022
7. Mettre en œuvre une plateforme dématérialisée de traitement des demandes de travaux de construction d'infrastructures de télécommunications regroupant tous les ministères et les structures impliquées dans le processus	Privé	2020
8. Concevoir un système d'information géographique sur toutes les infrastructures de réseaux du pays (eau, électricité, routes, télécommunications, etc.) et implémenter les processus de mise à jour	Privé	2019
Orientation 2 : Finaliser le passage à la TNT d'ici 2019 et procéder à l'affectation du dividende numérique pour accélérer le développement du haut débit		
9. Finaliser l'équipement des centres de diffusion audiovisuelle en numérique	Public / Privé	2019
10. Mettre en œuvre les mesures de communication et d'accompagnement de la population pour garantir le succès du basculement vers la TNT	Public / privé	2019
11. Assurer la disponibilité des fréquences libérées dans les bandes de fréquence des 700 MHz et 800 MHz pour le déploiement de la 4G (dividende numérique)	Public	2019
Orientation 3 : Mettre en place un dispositif incitatif stimulant le déploiement et le partage des infrastructures large bande et l'utilisation des infrastructures alternatives		
12. Encourager l'utilisation des infrastructures alternatives (réseaux électriques, eau, routes, etc.)	Public	2018
13. Concevoir et mettre en œuvre des règles de partage des infrastructures	Public / Privé	2018
14. Inciter voire rendre obligatoire le pré câblage des immeubles pour la fibre optique	Public / Privé	2019

4.2.2 Axe 2 : Favoriser la diffusion des TIC dans l'économie et l'accroissement des usages pour les couches les plus vulnérables

Cet axe vise à permettre la diffusion la plus forte des TIC dans l'économie du Togo, à travers l'éducation, le développement de nouveaux services et le service universel. Il vise également à combler la fracture numérique qui risque de s'accroître dans le futur si aucune action n'est menée. Il est essentiel que toute la population puisse avoir accès aux TIC, quelle que soit sa localisation, ses ressources ou son niveau d'éducation.

Cet axe stratégique est à la fois très large et d'une importance considérable. Il contribue à la vision stratégique en permettant que chaque personne, chaque entreprise et chaque institution puisse avoir accès à un ou des services numériques répondant à ses besoins. Il répond ainsi à plusieurs enjeux majeurs pour l'économie numérique au Togo, et notamment la nécessité d'inclure l'ensemble des populations et notamment les catégories les plus vulnérables dans la politique numérique et de redéfinir le service universel, mais également d'intégrer pleinement les TIC dans l'éducation et d'optimiser l'utilisation des TIC dans les services de l'État. La stratégie visée est également conçue en cohérence avec le schéma directeur sur l'aménagement numérique du Togo.

À cette fin ont été définis cinq (5) orientations stratégiques et dix (10) objectifs stratégiques :

☛ Mettre en œuvre une nouvelle dynamique pour le service universel.

Un décret relatif au service universel, élargissant son périmètre au haut débit et à la réalisation de projets de développement basés sur les TIC, est en cours d'adoption. L'ambition est également d'élargir les sources de financement du service universel, notamment auprès d'acteurs privés, et de renforcer la gouvernance du fonds de service universel en associant l'ensemble des contributeurs à sa gestion.

☛ Faciliter l'accès de la population aux TIC, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

Cinq objectifs stratégiques sont associés à cette orientation. Ils visent à ce que la population soit largement équipée en smartphones, bénéficie de tarifs particulièrement abordables pour l'Internet mobile, soit très satisfaite des services fournis, et que tous les services de l'économie numérique soient très largement utilisés notamment pour le commerce, la finance, la santé et l'agriculture. Dans ce cadre seront mises en œuvre des mesures fiscales et d'incitation pour la population et les entreprises, ainsi des mesures de soutien à l'usage.

☛ Prendre en compte des TIC dans l'enseignement secondaire et supérieur et dans la recherche.

Trois volets sont prévus dans le cadre de cette orientation. Le premier volet concerne l'inclusion des TIC dans les programmes de l'enseignement secondaire et dans les modules universitaires, en sorte que soient formés les ingénieurs, techniciens, concepteurs, etc. pour les services numériques, ainsi que les spécialistes en cartographie, mais également que tous les étudiants sortant de l'université disposent de tous les acquis et connaissances nécessaires pour utiliser les TIC dans leur spécialité. En particulier, il est essentiel de former les jeunes à coder dès l'enseignement primaire afin de les préparer à faire faces aux évolutions fondamentales actuellement en cours, comme le développement de l'intelligence artificielle.

Les deux autres volets concernent l'équipement d'une part des étudiants en ordinateurs, et d'autre part des établissements secondaires en équipements informatiques et en réseaux Wifi. L'objectif est également d'organiser annuellement un forum sur l'emploi dans le numérique. Les objectifs définis pour cette orientation stratégique visent ainsi à ce que toutes les universités et la moitié des lycées et collèges publics soient équipés en haut débit et que 80% des étudiants des universités publiques disposent d'un ordinateur.

☛ **Mettre en place un écosystème favorisant le développement d'une industrie de services au Togo.**

Un premier objectif concerne ainsi la mise en œuvre des infrastructures de support (incubateur, data centers, etc.) qui, avec les mesures d'accompagnement appropriées, telles que des incitations à l'investissement, des mesures fiscales, des mesures d'encouragement dans les secteurs prioritaires, etc., conduira à un meilleur accompagnement des jeunes entrepreneurs, au développement de nouvelles entreprises, au développement des contenus locaux et à l'élargissement de l'offre de services.

Le second objectif vise à ce qu'une proportion très significative (40%) des transactions soit réalisée de manière électronique. Il s'agit ici d'encourager la dématérialisation des transactions commerciales, de l'accès à l'information et des relations entre l'administration, les entreprises et les particuliers. Le troisième objectif vise à ce que soit mis en œuvre un fonds d'appui à la promotion du numérique et à l'entrepreneuriat, qui permettra de financer les différents projets et les mesures incitatives prévues dans le cadre de la politique sectorielle.

☛ **Accélérer la transformation numérique de l'administration.**

De nombreuses mesures ont déjà été prises, et plusieurs projets sont en cours, pour la numérisation de l'administration. L'ambition de cette orientation stratégique est d'accélérer encore cette transformation, pour qu'en 2022 l'administration soit plus efficace et orientée vers les citoyens et que les services de l'État constituent à cet égard une vitrine au plan national et international. La mise en place d'un numéro d'immatriculation du citoyen couplé à un identifiant biométrique unique est envisagée, ce qui facilitera notamment pour l'État l'octroi des appuis à la population (subventions agricoles, tickets alimentaires, etc.) et facilitera les programmes d'inclusion financière envisagés par les fournisseurs de services de monnaie électronique (banques opérateurs télécoms, etc.).

Deux objectifs ont ainsi été définis. Le premier vise à élaborer rapidement un schéma directeur informatique et télécom de l'État, qui permettra de définir des normes d'équipements communes, une politique d'achat efficace et harmonisée et une accélération de la modernisation de l'administration. La future Agence informatique de l'État jouera un rôle central dans la définition et la mise en œuvre de ce schéma directeur. Le second objectif concerne les relations entre l'administration et les usagers : il vise à ce que de nombreux services publics (une cinquantaine) soient disponibles en ligne dans le cadre de guichets uniques électroniques. Cette transformation numérique nécessitera également la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du personnel. Il est également prévu d'automatiser les services du port ainsi que les procédures de dédouanement pour accompagner le positionnement du Togo comme un Hub logistique.

4.2.2.1 Objectifs stratégiques et orientations stratégiques pour 2022

Orientations stratégiques		Objectifs Stratégiques pour 2022
Orientation 4.	Mettre en œuvre une nouvelle dynamique pour le service universel ;	Objectif 8 : Taux d'équipement de la population en smartphones supérieur à 60% ;
Orientation 5.	Faciliter l'accès de la population aux TIC, notamment les personnes les plus vulnérables ;	Objectif 9 : Taux de satisfaction de la population supérieur à 60% ⁶ ;
Orientation 6.	Assurer la prise en compte des TIC dans l'enseignement secondaire et supérieur et dans la recherche ;	Objectif 10 : Augmentation substantielle de l'accès et de l'utilisation de la téléphonie mobile et d'Internet parmi les populations actuellement mal desservies, y compris les femmes et les pauvres ;
Orientation 7.	Mettre en place un écosystème qui favorise le développement d'une industrie de services TIC au Togo ;	Objectif 11 : Les TIC sont couramment utilisés dans les secteurs prioritaires : finance, commerce, santé, agriculture ;
Orientation 8.	Accélérer la transformation numérique de l'administration.	Objectif 12 : 50% des lycées et collèges publics sont équipés et connectés au très haut débit ; Objectif 13 : 80% des étudiants des universités publiques sont équipés d'un ordinateur ou d'un terminal permettant une connexion à Internet ; Objectif 14 : Au moins un incubateur est en place et actif ; Objectif 15 : 40% des transactions sont effectuées via des systèmes de paiement électronique ; Objectif 16 : Un cadre de soutien à l'entrepreneuriat et au secteur privé local est mis en place et est opérationnel ; Objectif 17 : 50 services publics orientés usagers sont disponibles (services aux usagers, services aux entreprises) dont certains à usage obligatoires, avec des mesures d'incitation à l'usage.

⁶ Taux à établir sur la base d'enquêtes terrain auprès de la population. Le taux de satisfaction doit correspondre à la proportion de la population se déclarant satisfaite ou très satisfaite des services fournis, selon plusieurs critères tels que le prix, la qualité de service, la disponibilité du service client, etc.

4.2.2.2 Chantiers prioritaires

Chantier prioritaire	Financement	Échéance
Orientation 4 : Mettre en œuvre une nouvelle dynamique pour le service universel		
15. Redéfinir les principes et objectifs du service universel en associant les acteurs privés et en prenant en compte la diversité des situations de la population, en y incluant l'Internet haut débit et les projets de développement à fort impact	Public	2018
16. Élaborer une stratégie du service universel en relation avec les acteurs du secteur et assurer sa mise en œuvre	Public / Privé	2018-2022
17. Mettre en place un financement mixte du service universel associant les contributions réglementaires des opérateurs et d'autres financements privés	Public / Privé	2019
18. Renforcer la gouvernance du fonds de service universel et optimiser son intervention en associant les contributeurs au fonds au processus de décision	Public / Privé	2019
Orientation 5 : Faciliter l'accès de la population aux TIC notamment les personnes les plus vulnérables		
19. Élaborer une politique et une stratégie nationale des usages du haut débit	Public	2019
20. Mettre en place des points d'accès publics aux services électroniques du gouvernement	Public	2022
21. Renforcer les mesures fiscales existantes et mettre en place des mécanismes d'incitation permettant d'abaisser les coûts d'accès aux terminaux (smartphones à 30\$)	Public	2019
22. Développer des programmes de sensibilisation de la population aux technologies numériques	Public / Privé	2019
23. Mettre en place des structures d'accompagnement et de soutien pour les catégories les plus vulnérables de la population	Public	2019
24. Mettre en place des dispositifs de financement (microcrédit) pour l'accès des plus pauvres aux TIC	Privé	2019
Orientation 6 : Assurer la prise en compte des TIC dans l'enseignement secondaire et supérieur et dans la recherche		
25. Inclure les TIC dans les programmes scolaires et les modules universitaires et mettre en place de nouveaux modules dédiés aux TIC	Public / Privé	2019-2021
26. Organiser un forum annuel sur l'emploi dans le numérique	Public / Privé	2019
27. Mettre en œuvre le programme « Galilée » (un étudiant un ordinateur) initié par le ministère de l'enseignement supérieur	Public / Privé	2018-2020
28. Généraliser le programme Environnement Numérique de Travail (ENT) dans 50% des lycées et collèges publics du Togo	Public / Privé	2022
Orientation 7 : Mettre en place un écosystème qui favorise le développement d'une industrie de services TIC au Togo		
29. Mettre en place un programme d'accompagnement et un dispositif incitatif afin que le secteur privé puisse participer activement à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de numérique	Public	2018-2020
30. Favoriser le développement des services actuels ou de nouveaux services tels que la communication, le paiement électronique, l'accès à l'information, aux services publics, à des services personnalisés, etc.	Privé	2019
31. Mettre en place un incubateur et des dispositifs associés pour la promotion de l'entrepreneuriat	Privé	2019-2022
32. Encourager le développement de contenus adaptés aux besoins des secteurs prioritaires de l'agriculture, la santé, l'éducation, le tourisme et le commerce	Public / Privé	2021
33. Mettre en place des mesures fiscales et des mécanismes d'incitation permettant de développer une industrie des services TIC au Togo (à travers la mise en place de zones franches ou de dispositifs visant spécifiquement le développement des services TIC)	Public	2022
34. Mettre en place un dispositif d'appui à la promotion du numérique	Privé	2018-2020
35. Organiser l'ensemble des mesures de soutien à l'entrepreneuriat sous la forme d'un « Tech Hub » qui servira d'exemple à la création d'incubateurs au niveau régional	Public / Privé	2018-2020
Orientation 8 : Accélérer la transformation numérique de l'administration		
36. Définir et mettre en œuvre à court terme une stratégie nationale numérique pour les services de l'État, en s'appuyant sur l'Agence de l'Informatique de l'État (AIE), couvrant les réseaux, les équipements, les bases de données et les logiciels	Public / Privé	2018-2022
37. Définir l'ensemble du cadre procédural pour les services de l'État, en particulier les normes de réseaux et de bases de données, l'achat des logiciels et des équipements et l'installation et l'exploitation des réseaux internes des administrations	Public	2019
38. Concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités de l'ensemble des agents de l'État, en tant qu'experts TIC ou utilisateurs	Public	2018-2022
39. Amplifier le développement de l'administration électronique pour l'accès des citoyens aux documents et formulaires et mettre en place des guichets uniques pour l'accomplissement des formalités (paiement des impôts et taxes en ligne, unification du fichier de la fonction publique et celui de la solde, projet d'identifiant unique pour les citoyens, e-visa, informatisation de l'état civil ; etc.)	Public	2022
40. Mettre en œuvre la connexion de tous les sites administratifs (y compris ceux hors de la ville de Lomé) à un réseau haut débit et à des bases de données centralisées	Public / Privé	2021

41. Mettre en œuvre le projet « système d'identité nationale biométrique »		2018--2020
42. Automatiser les services du port ainsi que les procédures de dédouanement pour accompagner le positionnement du Togo comme un Hub logistique	Public	2019

4.2.3 Axe 3 : Renforcer la concurrence sur l'ensemble des segments du marché

L'existence d'un marché concurrentiel est un prérequis incontournable pour le développement des services, l'innovation et la baisse des prix, dans l'intérêt des consommateurs, mais aussi de l'État et des opérateurs.

La vision stratégique vise à rendre l'accès simple et peu coûteux et les services abondants et diversifiés. Elle implique donc une forte innovation, des baisses de prix et des investissements importants qui ne peuvent être réalisés que dans un cadre concurrentiel, mais régulé pour en assurer l'équité et l'efficacité. Cet axe stratégique s'inscrit donc pleinement dans la vision stratégique et permet de répondre à deux grands enjeux, qui concernent la dynamisation du marché des services aux entreprises et la cohérence entre concurrence, investissement et innovation.

C'est dans cette perspective qu'ont été définis les trois (3) orientations stratégiques et les huit (8) objectifs stratégiques de cet axe.

☛ Développer la concurrence au bénéfice des consommateurs

Le développement de la concurrence suppose notamment la présence de nouveaux acteurs sur le marché, dans la poursuite des licences récemment accordées à deux fournisseurs d'accès Internet. C'est le sens de la première orientation stratégique, ainsi que des objectifs stratégiques associés, visant à la baisse des prix, la diversification des offres, l'amélioration de la qualité de service, la venue de nouveaux capitaux financiers et humains au Togo, et également la présence de plusieurs opérateurs actifs sur le marché des entreprises.

☛ Mettre en œuvre les leviers de régulation pour assurer l'existence d'une concurrence effective

La concurrence suppose également une régulation forte et ciblée. Cette deuxième orientation stratégique vise ainsi la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs réglementaires nécessaires. Dans ce cadre est prévu la finalisation du processus de mise en place de la nouvelle ARCEP, incluant notamment le recrutement, la formation, la mise en place des processus internes, les outils et l'ensemble des décisions à prendre pour rendre effectif le nouveau cadre légal et réglementaire des communications électroniques. Il est également prévu la finalisation du processus de mise en place de l'ANSR pour une gestion plus optimale du spectre des radiofréquences.

☛ Réussir la transformation du groupe Togo Telecom

La troisième orientation stratégique concerne plus particulièrement la transformation du groupe Togo Télécom, pour créer trois (3) entités séparées et spécialisées respectivement dans la commercialisation des services (fixes, mobiles et Internet), la gestion et le développement des infrastructures et enfin la maintenance des installations chez les clients. Cette réforme devra permettre au Groupe Togo Telecom de réaliser une croissance significative d'au moins 50% de son chiffre d'affaires à l'horizon 2022.

4.2.3.1 Objectifs stratégiques et orientations stratégiques pour 2022

Orientations stratégiques		Objectifs Stratégiques pour 2022
Orientation 9.	Développer la concurrence au bénéfice des consommateurs ;	Objectif 18 : Favoriser la baisse des prix, la diversification des offres et l'amélioration de la qualité des services ;
Orientation 10.	Mettre en œuvre les leviers de régulation pour assurer l'existence d'une concurrence effective ;	Objectif 19 : Attirer de nouveaux capitaux financiers et humains privés substantiels et significatifs sur le marché togolais des TIC ;
Orientation 11.	Réussir la transformation du groupe Togo Telecom.	<p>Objectif 20 : L'ARCEP (qui remplace l'ART&P) est une référence régionale et africaine en matière de régulation ;</p> <p>Objectif 21 : L'Agence Nationale du Spectre des Radiofréquences (ANSR) est mise en place et est opérationnelle ;</p> <p>Objectif 22 : Le marché togolais des services aux entreprises est concurrentiel et permet aux entreprises de disposer de plusieurs offres adaptées et compétitives ;</p> <p>Objectif 23 : Le taux de satisfaction des entreprises est supérieur à 60% ;</p> <p>Objectif 24 : Les prix des services de communication électronique⁷ sont dans le top 20 des pays les moins chers en Afrique ;</p> <p>Objectif 25 : Togocom a réussi sa transformation et son chiffre d'affaires a cru de 50% à l'horizon 2022.</p>

⁷ Selon un ensemble de paniers voix et data à définir

4.2.3.2 Chantiers prioritaires

Chantier prioritaire	Financement	Échéance
Orientation 9 : Développer la concurrence au bénéfice des consommateurs		
43. Permettre une utilisation transparente et non discriminatoire des fibres optiques ou capacités des sociétés détentrices d'infrastructures alternatives	Public	2019
44. Adapter le cadre légal et réglementaire ou son application pour y introduire notamment des dispositions relatives aux opérateurs d'infrastructures	Public	2018
45. Adopter les décrets d'application restant de la loi sur les communications électroniques et notamment le décret relatif au service universel et le décret relatif à l'analyse des marchés	Public	2018
46. Le carrier Hotel est opérationnel et géré selon le modèle de PPP	Public / Privé	2019
47. Attribuer une nouvelle licence à un opérateur global si la situation du marché le justifie	Public	2022
Orientation 10 : Mettre en œuvre les leviers de régulation pour assurer l'existence d'une concurrence effective		
48. Finaliser le processus de mise en place de la nouvelle ARCEP : recrutement, formation, processus, outils et décisions	Public	2018
49. Finaliser le processus de mise en place de l'agence nationale du spectre de radiofréquences (ANSR) : recrutement, formation, processus, outils et décisions	Public	2018
50. Mettre en œuvre une régulation asymétrique basée sur l'analyse des marchés, visant à la disponibilité d'offres de gros de capacités nationales à des tarifs strictement orientés sur les coûts prospectifs	Public / Privé	2018
51. Mettre en œuvre la portabilité des numéros si nécessaire	Public / Privé	2019
52. Mettre en œuvre le roaming national dans les zones de service universel, etc.	Public / Privé	2019
53. Mettre en œuvre un contrôle exhaustif et régulier de la qualité de services (sur la base des indicateurs définis par l'ARCEP) et les procédures de sanctions y afférentes	Public / Privé	2018-2022
Orientation 11 : Réussir la transformation de Togo Telecom		
54. Mettre en place la nouvelle organisation du groupe	Public	2018

4.2.4 Axe 4 : Garantir la souveraineté numérique nationale y compris la cybersécurité et la protection des citoyens

Avec l'avènement de la société de l'information, l'État se doit de garantir la souveraineté numérique sur son cyberspace en assurant sa protection et celle de ses citoyens par des mesures à la fois légales, réglementaires, organisationnelles et opérationnelles. En effet, le développement de l'économie numérique suppose que l'ensemble des citoyens, institutions et entreprises disposent d'une protection de leurs données et des transactions qu'ils effectuent, pour donner à tous la confiance nécessaire pour le développement de la société de l'information. Ces protections doivent être garanties au plan institutionnel et doivent être mises en œuvre par des dispositifs appropriés.

C'est l'ambition du quatrième axe stratégique, qui répond en particulier aux enjeux concernant la cybersécurité, la cybercriminalité, la cryptologie, la gestion des données à caractère personnel, etc.

Dans le cadre de cet axe sont définis trois (3) orientations stratégiques et cinq (5) objectifs stratégiques.

☛ Finaliser le cadre légal et réglementaire de l'économie numérique, en particulier les textes relatifs à la société de l'information.

L'essentiel du cadre réglementaire relatif aux télécommunications est aujourd'hui adopté ou en cours de mise à niveau par rapport à l'évolution du secteur. Cependant, les textes relatifs à la société de l'information sont encore en voie d'adoption pour certains et en cours de conception pour les autres. L'objectif est donc de finaliser rapidement l'adoption de tous les textes, de compléter les décrets encore manquants et le cas échéant, de modifier à la marge la loi sur les communications électroniques afin de simplifier les procédures d'octroi de licences.

☞ **Assurer la mise en place effective de l'ensemble des nouvelles structures prévues par le cadre légal et réglementaire**

Il s'agit en particulier de l'Agence chargée de la cybersécurité et de la cybercriminalité, l'Agence chargée de la gestion des données à caractère personnel ainsi que les structures chargées de la certification et l'Agence de l'Informatique de l'État (AIE). Une commission nationale chargée de la cryptologie devrait également être mise en place.

Il s'agit dans un premier temps, de procéder à la création de chacune de ces entités et à la mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en place et à leur fonctionnement. Par la suite, un travail important de recrutement, d'organisation, de formation des personnels et de mise en œuvre des procédures devra être réalisé. Toutes ces agences seront dotées des outils et équipements de dernière génération nécessaires, leur permettant de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions.

Lesdites entités devront, sur la base de la politique nationale de cybersécurité et de cybercriminalité qui sera adoptée par l'État, assurer, en collaboration avec les services de défense et de sécurité existants, une coordination de leurs interventions pour apporter des réponses coordonnées en cas d'incidents et anticiper sur les crises éventuelles.

Un accent particulier devra être mis sur la formation et la sensibilisation de tous les acteurs publics, privés ainsi que des citoyens à travers notamment la mise en œuvre d'un programme annuel de sensibilisation et l'organisation d'événements en cybersécurité.

☞ **Développer un partenariat au niveau régional et international et faire participer le Togo aux dispositifs internationaux de coopération en matière de cyber sécurité, cybercriminalité, traitement des données à caractère personnel, etc.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette orientation stratégique, les structures concernées prendront toutes les dispositions nécessaires pour l'adhésion du Togo à toutes les organisations régionales et internationales d'envergures qui traitent des questions qui relèvent de leurs domaines de compétences.

Des partenariats stratégiques seront développés avec des pays partenaires et des structures de référence en matière de cybersécurité et cybercriminalité pour d'une part, renforcer les outils et équipements de contrôle et d'autre part, assurer la formation des spécialistes togolais en matière de cybersécurité, cybercriminalité, etc.

Les capacités de détection des attaques sur les systèmes au niveau national et de réponse aux crises liées aux incidents seront également renforcées à travers ces partenariats.

4.2.4.1 Objectifs stratégiques et orientations stratégiques pour 2022

Orientations stratégiques	Objectifs Stratégiques pour 2022
Orientation 12. Finaliser le cadre légal et réglementaire de l'économie numérique et en particulier les textes relatifs à la société de l'information ;	Objectif 26 : Le cadre légal et réglementaire de la société de l'information est complet et aligné sur les meilleures pratiques internationales ;
Orientation 13. Mettre en place l'ensemble des nouvelles structures prévues par les lois relatives à la société de l'information (transactions électroniques, cybersécurité, etc.) ;	Objectif 27 : Toutes les structures publiques permettant d'assurer la souveraineté numérique du pays et la sécurité des citoyens sont mises en place avant fin 2018, opérationnelles et dotées des moyens adéquats ;
Orientation 14. Développer un partenariat au niveau régional et international et faire participer le Togo aux dispositifs internationaux de coopération en matière de cyber sécurité, cybercriminalité, etc.	Objectif 28 : La protection des données personnelles des citoyens est parfaitement garantie tant par les institutions que par l'utilisation courante des services dématérialisés ; Objectif 29 : Le Togo est membre des organisations régionales et internationales de référence en matière de cybersécurité et de cybercriminalité ; Objectif 30 : Plus de 80% des entreprises privées et structures publiques sont sensibilisées sur la cybersécurité et la cybercriminalité.

4.2.4.2 Chantiers prioritaires

Chantier prioritaire	Financement	Échéance
Orientation 12 : Finaliser le cadre légal et réglementaire de l'économie numérique et en particulier les textes relatifs à la société de l'information		
55. Adopter la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité, la loi sur les données à caractère personnel, les textes sur la cryptologie, ainsi que les décrets d'application	Public	2018
Orientation 13 : Mettre en place l'ensemble des nouvelles structures prévues par les lois relatives à la société de l'information (transactions électroniques, la cybersécurité, etc.)		
56. Mettre en place et rendre opérationnelle l'Agence de l'Informatique de l'État	Public	2018
57. Mettre en place et rendre opérationnelle l'Agence chargée de la cybersécurité	Public	2018
58. Mettre en place et rendre opérationnelle l'Agence chargée de la gestion des données à caractère personnel	Public	2018
59. Mettre en place et rendre opérationnelles les structures chargées de la certification	Public / Privé	2018
60. Mettre en place la commission nationale sur la cryptologie	Public / Privé	2019
61. Mettre en place des centres d'alerte et de réaction aux attaques informatiques	Public / Privé	2019
62. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de cybersécurité et de cybercriminalité	Public / Privé	2019-2022
63. Mettre en œuvre une campagne annuelle de sensibilisation et de formation de l'ensemble des acteurs publics et privés et des citoyens		2020-2022
Orientation 14 : Développer un partenariat au niveau régional et international et faire participer le Togo aux dispositifs internationaux de coopération en matière de cyber sécurité, cybercriminalité, etc.		
64. Participation du Togo aux grandes rencontres internationales sur la cybersécurité, la cybercriminalité, la gestion des données à caractère personnelle, etc.	Public / Privé	2018-2022
65. Signature d'accord de partenariat avec des pays de référence en matière de cybersécurité	Public / Privé	2018-2022
66. Le Togo est membres de toutes les organisations régionales qui traitent des questions de cybersécurité, cybercriminalité, gestion des données à caractère personnel	Public / Privé	2019

4.3 Le dispositif institutionnel de suivi

La mise en œuvre de la stratégie nécessite un dispositif institutionnel de suivi, dont l'objectif est d'une part de s'assurer de la bonne évolution du secteur de l'économie numérique et d'autre part d'engager les éventuelles mesures de correction qui pourraient s'avérer nécessaire en cas de risque de non atteinte des objectifs stratégiques.

Le dispositif de suivi institutionnel est composé :

- d'une structure de pilotage politique de la coordination des programmes stratégiques de l'économie numérique du Togo ;
- d'une structure de pilotage opérationnel ;
- d'un ensemble d'outils et d'indicateurs permettant d'une part de suivre l'évolution du secteur et d'autre part, de renseigner les indicateurs du numérique mis en place par les organisations internationales (Network Readiness Index, ICT Development Index, UN E-Government) ;
- d'un outil de communication externe à destination nationale et internationale.

4.3.1 La structure de pilotage politique de la stratégie numérique du Togo

La coordination des programmes stratégiques de l'économie numérique du Togo sera placée sous le pilotage du Comité National du Numérique (CNN). Le Comité National du Numérique est un comité interministériel, placé sous l'autorité du premier ministre et réunissant les ministres concernés, l'Autorité de régulation des Communications électroniques et de la Poste, l'Agence de l'informatique de l'État et des autres agences nationales concernées (notamment l'Instance de contrôle et de protection des données à caractère personnel et l'Agence Nationale de la Cybersécurité).

Les attributions du Comité National du Numérique visent uniquement la coordination interministérielle des différents programmes d'action en matière d'économie numérique, le ministère des postes et de l'économie numérique conservant par ailleurs l'ensemble de ses attributions et prérogatives en matière de politique et de stratégie pour l'économie numérique au Togo.

Les missions de ce Comité National du Numérique sont :

- (i) de faciliter la mise en œuvre des actions transversales, dont la réalisation nécessite l'implication de plusieurs ministères et administrations publiques ou privées ;
- (ii) de décider des réorientations à apporter notamment aux axes 2 (favoriser la diffusion des TIC dans l'économie et l'accroissement des usages pour les couches les plus vulnérables) et 4 (renforcer l'organisation institutionnelle et la gouvernance) en fonction de l'évolution de l'environnement, du marché ou de tout autre facteur pertinent ;
- (iii) de proposer au Conseil des Ministres les arbitrages budgétaires à prendre relatifs aux projets transverses des axes 2 et 4.

Ce Comité, ayant essentiellement un rôle politique, serait amené à se réunir au moins deux fois par an. Le secrétariat du CNN sera assuré par le ministère en charge de l'économie numérique.

Le Comité National du Numérique, ayant une vocation interministérielle, devrait être créé par un décret présidentiel.

4.3.2 La structure de pilotage opérationnel de la stratégie numérique du Togo

Cette structure de pilotage opérationnel, qui pourrait prendre la forme d'un Comité Technique du Numérique (CTN), serait placé sous la présidence du ministre en charge de l'économie numérique, et aurait pour mission :

- (i) de formaliser et suivre les décisions du Comité National du Numérique ;
- (ii) de veiller à l'opérationnalisation correcte de la stratégie ;
- (iii) d'assurer le suivi et la coordination des projets entre les différents services de l'État, pour en optimiser l'impact et l'efficacité, ainsi que la gestion des ressources ;
- (iv) de rapporter régulièrement de son action aux membres du Comité National du Numérique, et d'informer ce comité en cas d'évènement imprévu susceptible d'impacter la politique nationale ;
- (v) de mettre en œuvre et exploiter l'ensemble des outils de suivi de la politique nationale (cf. paragraphe suivant).

Ce comité sera composé de représentants des différents ministères concernés, ainsi que des Agences nationales et des acteurs privés concernés.

Chaque ministère concerné désignera un point focal, interlocuteur privilégié du ministère en charge de l'économie numérique, et responsable de la fourniture des informations et des échanges entre le Comité Technique du Numérique et son ministère d'appartenance. Il en sera de même pour les Agences nationales concernées, ou les représentants du secteur privé.

4.3.3 Les outils de suivi du secteur

Afin d'assurer pleinement leurs missions, le Comité National du Numérique et le Comité Technique du Numérique auront à leur disposition un ensemble d'outils et de systèmes d'informations leur permettant de suivre l'avancement des différents projets, la consommation des budgets et des engagements, et également un ensemble d'indicateurs pour assurer le suivi de l'avancement vers les différents objectifs stratégiques.

Les outils mis en œuvre seront :

- 1) Une collecte d'informations pour renseigner les indicateurs, à travers l'ARCEP, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED) ainsi que des enquêtes terrain qui devront être réalisées de manière annuelle ;
- 2) Un tableau de bord informatique rassemblant les différents indicateurs de suivi et mesurant l'avancée vers les objectifs stratégiques ;
- 3) Un tableau de bord permettant de suivre l'avancée de chaque projet prioritaire, en termes de mise en œuvre, de consommation des ressources budgétaires et humaines, de risques et d'évènements susceptibles d'impacter le déroulement du projet ;
- 4) Un Intranet dédié pour la mise en réseau des tableaux de bord, et une messagerie.

4.3.4 La communication externe

La communication externe est essentielle afin de donner de la visibilité au secteur de l'économie numérique au Togo. Elle pourra être réalisée de manière classique, au moyen de communiqués de presse et d'actions ciblées, mais elle devra également reposer sur un site

web comprenant notamment un observatoire du secteur qui diffusera les indicateurs quantitatifs principaux pour le suivi des objectifs stratégiques ainsi que des suivis qualitatifs des différentes actions. Le site « open data » ainsi que le site web du Ministère des postes et de l'économie numérique pourraient être mis à profit.

La mise en œuvre et l'animation du site web de la stratégie numérique sera placée sous la responsabilité du ministère en charge de l'économie numérique.